



ÉTÉ
2024
N° 16

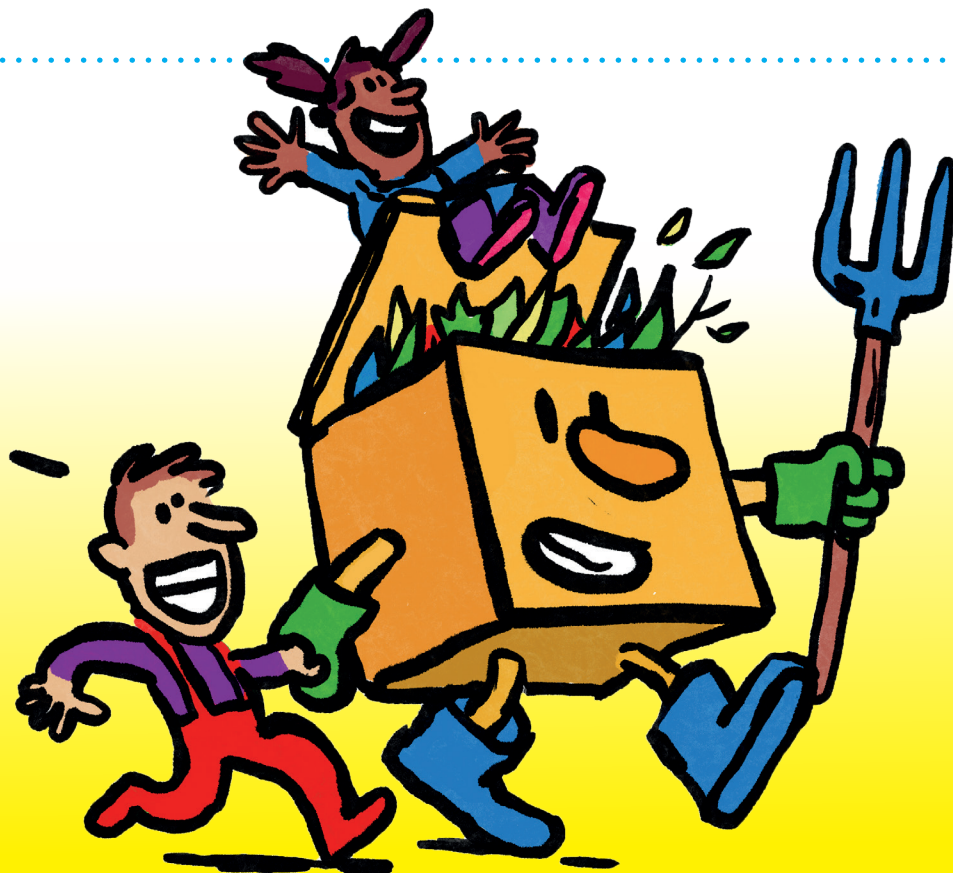
Pou**u** belle la vie

ÉDITO

Une relation constructive

Vous êtes très nombreux à vous être lancés dans le recyclage des biodéchets en vous dotant d'un composteur. Nous sommes enchantés de voir cette nouvelle démarche recevoir un bon accueil de votre part. Nous invitons tous les particuliers qui ne l'ont pas encore fait à commander un composteur individuel. Pour l'habitat collectif, le compostage est plus difficile à appréhender. Nous en sommes conscients, le SICTOM met tout en œuvre pour faciliter la mise en place de ces composteurs et veille à bien communiquer auprès des usagers. Nous vous proposons des ateliers pédagogiques du compostage. C'est l'occasion de répondre à toutes vos questions sur ce sujet et de vous expliquer comment réussir cette transition. N'hésitez pas à vous inscrire ! Ce qui semble difficile a priori s'avère souvent plus simple une fois en mouvement. Dans le même esprit, nous avons également conçu un nouveau guide du tri pour que vous puissiez être encore plus performants. Nos résultats reposent sur une bonne compréhension des recommandations du SICTOM. Nous nous appuyons aussi sur la complémentarité avec le SITREVA. L'économie de la chaîne demande une vision globale. Notre objectif est bien d'assurer, au quotidien, une gestion au meilleur coût. Nous savons pouvoir compter sur vous. Je vous souhaite un bel été.

Benoît Petitprez,
Président du SICTOM



L'ACTUALITÉ DU SICTOM

Biodéchets, le SICTOM vous accompagne

Le tri à la source des biodéchets se développe beaucoup depuis le 1^{er} janvier 2024. Pour bien répondre à cet enjeu, le SICTOM a accentué sa distribution de composteurs et son accompagnement. De plus, des projets de sites de compostage partagé sont à l'étude de manière à proposer aussi des solutions aux habitats collectifs.

Au cours du premier trimestre, la demande de composteurs a augmenté de 253 %. Nous en avons ainsi distribué plus de 600. Pour répondre à cette forte demande, de nouvelles modalités de distribution sont mises en place. Les usagers peuvent désormais venir chercher leur composteur au SICTOM après en avoir fait la réservation sur le site internet ou par téléphone. Parallèlement, nous proposons régulièrement des ateliers d'initiation aux bonnes pratiques du compostage individuel. Ces séances d'environ une heure rencontrent un réel succès auprès d'un large public. Si vous souhaitez être aidé pour bien pratiquer ces nouveaux gestes, nous vous invitons à vous

inscrire. Vous verrez, c'est très simple. Pour commander un composteur comme pour participer à un atelier, connectez-vous sur www.sictomregionrambouillet.com et cliquez sur l'onglet « Démarches ».

Nous souhaitons vous accompagner le mieux possible dans toutes les nouvelles démarches. C'est pourquoi, vous trouverez également sur notre site internet une rubrique complète sur le compostage et un guide général de tri.

Vous pouvez aussi nous retrouver dans les nombreuses manifestations auxquelles le SICTOM participe. Pour cela, consultez notre page facebook : Sictom de la Région Rambouillet. <https://www.facebook.com/profile.php?id=100083186174954>



9 rue André Ampère
ZI du Pâtis
78120 Rambouillet
le matin de 9h
à 12h30, du lundi
au vendredi.

N° Vert 0 800 49 50 61

<https://www.sictomregionrambouillet.com>
<https://www.facebook.com/profile>

Syndicat Intercommunal de Collecte
et de Traitement des Ordures Ménagères
de la Région de Rambouillet

Bien trier pour mieux valoriser

Le Syndicat de notre région s'adapte en permanence pour améliorer l'exploitation des déchets. Pour cela, le Sitreva met régulièrement en place de nouvelles filières sur les déchèteries. Cette année, une des nouveautés concerne la récupération des produits et matériaux de la construction et des bâtiments.

« Pour chaque filière, nous parlons de REP (Responsabilité Elargie des Producteurs), explique Grégory Blin. Le producteur est responsable de l'élimination des déchets provenant de ses produits et doit la financer. La création d'une filière repose donc sur cette contribution financière et sur une gestion opérationnelle particulière ».

Ainsi, depuis 2018, grâce à la filière mobilier, 4 000 tonnes de meubles, de jeux et jouets, d'articles de bricolage et de jardin sont valorisées chaque année. Tous les matériaux sortis de la collecte permettent de réaliser une réelle économie sur le transport et le traitement de déchets.

« Des bennes plâtres sont maintenant installées dans les déchèteries du SICTOM de



Rambouillet, poursuit Grégory Blin. Nous devrions ainsi évacuer environ 700 tonnes de plâtre par an. Le plâtre sera ensuite recyclé par des producteurs de placoplâtre via l'éco-organisme chargé de la collecte. »

La création de toute filière spécifique repose sur un bon geste

de tri de la part des usagers. En effet, un déchet non conforme entraîne un refus de tri et donc un surcoût de traitement, de transport et d'incinération.

Pensons-y ! Sur l'ensemble du Sitreva, 5 000 tonnes de déchets ont dû être redirigées vers l'incinérateur en 2023.

Un nouveau centre de tri à Dreux

Pour une mise en conformité aux nouvelles normes, le centre de Dreux va être modernisé. Notre région bénéficiera ainsi à la fin 2025 d'un centre moderne d'une capacité de 24 000 tonnes. Il assurera le tri des emballages du Sictom de Rambouillet comme celui des autres membres du Sitreva. Le coût prévisionnel de cet investissement est de l'ordre de 27 millions d'euros.

UNE COMMUNE, UNE ACTION

One, Two, Tri à Saint-Léger

Depuis 10 ans, la Fête de la Pomme et de la Châtaigne de Saint Léger en Yvelines est l'occasion pour les visiteurs de retrouver des traditions anciennes comme le pressage du jus de pomme et de découvrir d'autres façons de consommer.

« Au début, se souvient Sandrine Le Borgne, notre association Culture et Loisirs a souhaité rappeler la vie des bûcherons, autrefois nombreux sur notre région boisée. Ils consommaient local, donc beaucoup de pommes et de châtaignes. C'est ainsi que, depuis, nous pressons un jus de pomme frais à consommer sur place. Maintenant, nous préparons aussi un jus pasteurisé à emporter. »

De nombreuses autres associations et des producteurs locaux, le plus souvent en lien avec la nature, sont conviés à participer à cette journée, lui donnant de plus en plus une connotation environnementale. L'année dernière, les organisateurs ont

choisi le tri comme thème directeur à la fête familiale. « Nous avons naturellement convié le SICTOM à participer, souligne Sandrine Le Borgne. Sur Saint-Léger, nous avons un jardin partagé. Nos habitants s'intéressent donc beaucoup à la valorisation des déchets et au compostage ».

Le jardin partagé (de 5000 m²) est source de lien social. Pour créer une véritable chaîne d'utilisation collective, un composteur partagé apporte l'engrais naturel, utile aux potagers. Un poulailler et une mare d'irrigation ainsi qu'un verger complètent les installations mises en commun.



« La présence du SICTOM a permis de redonner les règles du tri de base et de sensibiliser à la nécessité de bien se préparer à la valorisation des biodéchets, rappelle Sandrine Le Borgne. Les jardins, petits ou grands, sont nombreux dans notre village.

L'acquisition d'un composteur individuel s'avère donc pratique pour tous. Avec 400 participants à la fête, le SICTOM a délivré de multiples conseils avisés et distribué des kits du parfait trieur en grand nombre ».

Les idées reçues sur le compostage

Les a priori ont parfois la vie dure. Nous pensons souvent que réaliser du compost constitue une opération compliquée et désagréable. Nous avons tort ! La pratique d'un composteur s'apprend facilement et procure beaucoup d'avantages et peu d'inconvénients.

Vous en êtes persuadé, le compost, ça sent mauvais ! Eh bien, c'est FAUX ! Le contenu de votre bac ne sentira jamais et ne provoquera pas d'odeurs nauséabondes, si vous respectez ces trois principes simples :

En réalité, c'est un excès d'humidité qui empêche l'aération et provoque de mauvaises odeurs. Alors choisissez bien l'emplacement de votre composteur.

Vous êtes certain qu'un compost attire les mouches ! Eh bien, c'est VRAI, mais il existe une façon facile de les éviter !

La solution pour se débarrasser ou éviter les mouches dans le composteur : recouvrez systématiquement votre dernier apport de déchets de cuisine par des matières « brunes et sèches ». Ce sont les feuilles mortes, les branchages passés sous la tondeuse, le broyat de branches ou même le carton que vous avez mis de côté.

Cette couche empêche les mouches d'accéder aux déchets de cuisine et au minimum freine leur cycle de reproduction.

Vous avez une peur panique des rats, un composteur va les attirer, c'est certain ! Eh bien, c'est FAUX !

Si vous voyez des rats dans un composteur, c'est qu'ils étaient déjà présents sur le site avant. Alors, pensez à brasser régulièrement le compost en profondeur et transvasez les matières, pour éviter que les rats s'y installent.



Idéalement, vous devez disposer d'un matériel adéquat. Pour cela, choisissez un modèle renforcé et solide comme celui proposé par le SICTOM. Vous pourrez, si vous souhaitez être pleinement rassuré, en plaçant une grille métallique au fond du bac à compost.

Enfin, certains craignent de payer une amende s'ils ne trient pas ! Non, les habitants n'ont pas l'obligation de trier leurs biodéchets. Par contre, les collectivités doivent proposer des solutions de tri. C'est pourquoi, nous avons privilégié le déploiement du compostage. Vous ne serez donc ni contrôlés, ni sanctionnés. Pour autant, nous vous encourageons sincèrement à tenter l'expérience du compost.

Choisir correctement l'emplacement du composteur

De préférence, le composteur doit être installé dans une zone de votre jardin qui est :

- pratique et accessible
- sur un terrain plat
- en contact direct avec le sol
- semi-ombragée

Utiliser son compost

Bravo, vous vous êtes lancé dans le compostage ! Félicitations !

Il vous faut cependant un peu de patience avant de pouvoir utiliser votre compost.

Après 4 à 6 mois, le compost jeune est dit semi-mûr.

Il peut être utilisé comme paillage nutritif. Vous pouvez l'étaler en fines couches autour des plantes, arbustes, arbres et entre les rangs des cultures potagères.



Il faut compter entre 10 à 12 mois pour qu'un compost soit entièrement décomposé et donc mûr. Ce compost apporte l'ensemble des nutriments nécessaires à la terre pour toutes les cultures : le gazon, le potager, les plantes vivaces, les haies... ou le rempotage. Pour le rempotage, nous vous conseillons de mélanger 1/3 de compost pour 2/3 de terre.

Les ateliers du SICTOM



Des quantités suffisantes pour un bon recyclage

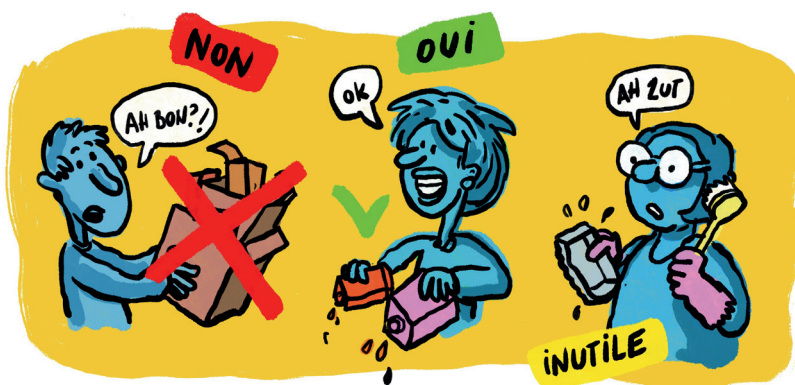
Désormais, tous les emballages se trient. Jusqu'à fin 2022, les plastiques triés se limitaient aux bouteilles et aux flacons. Vous pouvez maintenant déposer dans votre bac de tri (le bleu ou celui avec couvercle jaune), les pots, les barquettes, les tubes, les films et les autres emballages souples en plastique.

Pour réutiliser ces produits, de nouvelles filières de recyclage se développent. Mais, leur création impose certaines conditions. Tout d'abord, des adaptations techniques sont nécessaires dans les centres de tri existants. Il faut créer des centres de surtri, où seront acheminés ces nouveaux entrants et ainsi, les séparer par matière avant de les diriger vers les bonnes filières de recyclage.

Les pots de yaourt, par exemple, sont recyclés

actuellement en cintres et pots de fleurs. Prochainement, ils serviront à refabriquer des pots de yaourt pour un retour au contact alimentaire.

Pour assurer le fonctionnement d'une nouvelle filière, il faut aussi bénéficier d'une quantité suffisante de matières. Sa viabilité, tant technologique, économique qu'environnementale, est alors assurée. Vous l'aurez bien compris, ces nouvelles filières de recyclage ne peuvent se développer qu'avec une



Vidés, non imbriqués et pas lavés

Dans le bac bleu ou dans celui avec couvercle jaune, vous pouvez déposer en vrac, les emballages et les papiers, mais ils doivent être vidés, non imbriqués. Il n'est pas nécessaire de les laver.

participation active de votre part.

Nous comptons donc sur vous pour réussir ces nouveaux enjeux !

LE SAVIEZ-VOUS

Stop aux erreurs de tri

Un déchet déposé dans le bac Emballage, alors qu'il ne correspond pas aux consignes de tri, constitue une erreur de tri. Quand il arrive au centre de tri, ce déchet est alors exclu mécaniquement ou manuellement par les opérateurs. Il s'agit d'un refus de tri.



Naturellement, tous ces refus retirés de la chaîne de tri doivent être réacheminés vers l'usine d'incinération de Ouarville. Cette opération entraîne cinq fois plus de dépenses de tri et de transports. Et les conséquences sur notre environnement (empreinte carbone) ne sont pas négligeables !

Limites les erreurs de tri s'avère donc fondamental pour réduire le coût des déchets.

Ne mettez pas vos mouchoirs usagés dans le bac emballages

La liste des erreurs est longue. Pensez déjà à exclure les jouets, les ustensiles de cuisine, les objets plastiques, les piles et l'électroménager, que vous pouvez déposer dans une déchèterie.

Pour vous aider dans votre tri, le SICTOM a élaboré un guide pratique qui est joint à ce numéro de Pou'belle la vie et consultable sur le site internet.

RESSOURCES&VOUS

La ressourcerie, une bonne manière de trier

Quand nous souhaitons nous débarrasser d'objets devenus inutiles, plusieurs solutions s'offrent à nous selon leur état et leur nature. Qu'ils soient en parfait état, abîmés ou cassés, la ressourcerie en recycle ou réutilise certains, mais elle ne doit pas servir de déchèterie.

Il est difficile de déterminer si un casque d'enfant ou un siège bébé ont reçu un choc, pour ces raisons de sécurité, ils ne peuvent donc pas être réemployés. Par contre, l'association Ressources&vous sait démanteler un ordinateur pour en récupérer les différents composants.

Vous pouvez aussi donner textiles et vêtements, ils seront toujours réutilisés que ce soit pour alimenter la filière de recyclage ou pour la revente à prix modique. En juin, l'opération annuelle « Sapez-vous comme jamais » accueille plus de 1000 personnes. Cette vente propose des vêtements de marque et de qualité, collectés tout au long de l'année. C'est l'occasion d'acquérir une superbe robe ou un manteau exceptionnel à des prix défiant toute concurrence.

Penser à la Ressourcerie, c'est aussi agir pour notre environnement.

<https://ressourcesetvous.org/>

